ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY
Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية
السكرتاريه
ص. ب. ٣٢٤٣

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINE
Secretariat
B. P. 3243

CM/493

CONSEIL DES MINISTRES
Vingtième Session Ordinaire
Addis Ababa, 5 - 10 février 1973

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF RELATIF AU SECRETARIAT EXECUTIF C S T R

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY
ARCHIVES
REFERENCE
ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

R E S U M E

INTRODUCTION

PROJETS SUR LE TERRAIN

1. Recherches sur les récoltes de Céréales et des graines alimentaires
2. Campagne conjointe contre la peste bovine en Afrique orientale (PP.15)
3. Mesures prises pour veiller à l'éxécution des projets
4. Création de centres de quarantaine pour plantes et formation des inspecteurs physiosanitaires
5. Campagne conjointe contre la pleuro-pneumonie bovine contagieuse (BPP) JPP 28
6. Recherche en matière de trypanosomiase et lutte contre cette maladie
7. Centre de recherches sur la drogue

B. CONFERENCE DES EXPERTS DES COMMISSIONS SCIENTIFIQUES

a) Experts en matière d'océanographie et de pêcheries internes
b) Comité interafricain pour cartes et études
c) Comité interafricain pour les matériaux de construction, plans et constructions.
d) Commission interafricaine de savants pour la science et les techniques.

C. CONFERENCES TECHNIQUES ET SEMINAIRES

D. BUREAUX TECHNIQUES

- Bureau physiosanitaire interafricain (BPIA)
- Bureau interafricain des sols (BIS)
- Bureau interafricain pour les ressources animales (IBAR)
- Bureau des publications
- Situation du personnel.

../...

RAPPORT DU SERCRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF RELATIF AU SECRETARIAT EXECUTIF DE LA CSTR.

INTRODUCTION:

Les activités du Secrétariat exécutif ont continué comme dans les années précédentes. Un certain nombre de commissions scientifiques se sont réunies depuis mai 1972 jusqu'au moment où le présent rapport a été rédigé. Ces rapports seront disponibles pour la prochaine réunion du Conseil. Le Conseil trouvera néanmoins en attendant, dans le présent rapport et à titre d'information, un résumé des recommandations de certaines commissions scientifiques.

La plupart des projets à la base desquels on trouve le Secrétariat exécutif n'ont valu que des éloges des institutions internationales qui ont accordé aux Etats de l'OUA une large assistance financière au titre de ces projets. On peut chiffrer à quelques 6 millions de dollars US la totalité de l'aide reçue par les divers Etats membres relatifs à ces divers projets et qui se répartissent comme suit :

Campagne contre la peste bovine 4,4 millions
Quarantaine pour plantes 1 million
Recherche en matière de récoltes céréalières 660.000 US

Le Secrétariat est présentement engagé dans des négociations pour obtenir une aide financière supplémentaire destinée au nouveau projet qu'on est en train de lancer.

Il est encourageant de noter que certains des postes vacants au sein du Secrétariat ont été désormais pourvus. Il convient de noter néanmoins que la pression exercée par certains Etats membres dans le sens d'une expansion plus poussée des activités en matière de coopération technique a créé des besoins nouveaux en matière de savants capables de faire face à nos activités sur le terrain. Une partie des besoins continue d'être couverte par une aide extérieure. Cependant au fur et à mesure que le temps passe l'Afrique finira par couvrir ses besoins et être un simple collaborateur de la communauté scientifique du reste du monde.

.../...

A. PROJETS SUR LE TERRAIN

Les projets suivants sont présentement mis en train sous la supervision du Secrétariat exécutif :

1) Recherche sur les principales récoltes céréalières (J.P. 26)
2) Campagne contre la peste bovine en Afrique orientale (J.P.15)
3) Création de centres de quarantaine de plantes, et formation d'inspecteurs physiosanitaires (J.P.29)
4) Campagne conjointe contre la pleuro-pneumonie bovine contagieuse CBPP J.P. 28
5) Recherche en matiere de trypanosomiase africaine et lutte contre cette maladie
6) Recherche sur les plantes médicinales africaines (J.P.27)

RECHERCHE EN MATIERE DE RECOLTES CEREALIERES ET PRODUCTION DE GRAINES ALIMENTAIRES

Le projet de recherche JP.26 fonctionne depuis 1965, et il est destiné à la coordination et au renforcement de la recherche dans le but d'améliorer les variétés de culture des récoltes principales en matière de céréales. Les objectifs du projet de recherche sont de :

1) Faciliter les échanges de materiel et de renseignements parmi les pays qui cooperent au projet.

2) Protèger les récoltes de sorgho, de millet, de maïs et les plantes légumineuses pour les rendre plus résistantes aux maladies, aux insectes, aux oiseaux et autres bêtes indésirables qui peuvent nuire aux récoltes.

3) Prendre des dispositions pour faire des expériences uniformes sur des variétés prometteuses et des hybrides dans les pays participants, y compris des essais à des niveaux de fertilité différente.

../...

4) Conseiller les éléveurs sur les méthodes et les objectifs relatifs à l'amélioration du sorgho, du millet, du maïs et des plantes légumineuses.

5) Développer des variétés qui résistent très bien aux maladies affectant ces récoltes principales et dans diverses régions et donner toute l'assistance possible pour les multiplier.

6) Coordonner les expériences en matières d'engrais avec les récoltes de graines dans diverses régions en mettant l'accent sur les applications d'une fertilisation à la fois plus équilibrée et plus poussée.

7) Encourager la coppération et l'initiation aux programmes d'élévage destiné au développement des variétés améliorées ou des hybrides de sorgho, de millet de maïs et de plantes légumineuses.

8) Déterminer les maladies importantes qui affectent ces récoltes et mettre au point un plan de dépense destiné à la lutte contre ces maladies grâce à l'utilisation des fongicides et au développement de variétés plus résistantes.

9) Déterminer la distribution géographique et le dégré de gravité de l'action des principaux insectes nuisibles pour le sorgho, le millet, le maïs et les plantes légumineuses en Afrique, déterminer la résistance ou la tolérance de certaines plantes aux diverses espèces d'insectes, assister le personnel interessé aux plantes pour injecter des moyens de résistance à des hybrides ou des variétés qui auront été approuvés et améliorer leur système de dépense.

10) Déterminer les facteurs de gestion des sols qui contribuent à une production maximale de récolte de céréales et de plantes légumineuses, la recherche comprendra également les interrelations de densité de population, de besoins nutritifs y compris les éléments climatiques et les pratiques de gestion.

../...

On a déja effectué des travaux sur le maïs, le millet, le sorgho. Jusqu'ici seize Etats coopèrent au projet. Il y a une distribution régulière de variétés améliorées qui a été faite aux stations de recherche des Etats membres qui commenceront une adaptation à leurs besoins des modèles reçus.

La formation des chercheurs qui fait partie de ce projet a joué un rôle important dans l'exécution du projet. Mr Papa DIOUF, le coordinateur sur le plan international du projet doit visiter la plupart des Etats membres de l'OUA pendant l'année en cours pour obtenir des candidats du Gouvernement pour le programme de formation. Jusqu'ici quatorze des seize pays qui coopèrent ont présenté des candidatures. Les bourses s'élèvent à 8.000 $ EU et on s'attend à voir cette année une trentaine de savants venus des Etats membres profiter du programme. Le Secrétariat lance donc un appel à tous les Etats membres intéressés pour qu'ils coopèrent audit programme. L'expérience acquise à coopérer à des recherches en matière de récolte ainsi qu'au programme de production de récoltes pourrait avec profit être appliquée à d'autres régions de développement.

Il y a à peine un mois une somme de 660.000 $ EU a été accordée par l'USAID au titre de ce projet. Ces fonds serviront à couvrir les besoins du projet relatif à des bourses destinées à des postes universitaires, à fournir des engrais en vue d'un essai de multiplication de graines, ainsi qu'à couvrir les frais qu'implique l'assistance technique du personnel au projet en question.

CAMPAGNE CONJOINTE CONTRE LA PESTE BOVINE EN AFRIQUE ORIENTALE (JP15)

Cette campagne avait commencé ses travaux avec le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda. La campagne a également enregistré des progrès sensibles en Ethiopie, au Soudan, en Somalie. Depuis 1970, cette

./..

maladie ne s'est guère déclarée en Somalie.

Jusqu'ici, le nombre de vaccinations opérées a atteint 39.780.753 dans les six Etats mentionnés ci-dessus. Un vaccin de culture produit dans les laboratoires de l'organisation de recherches vétérinaires de l'Afrique Orientale et de Debre Zeit en Ethiopie a été utilisé dans ces phases de la campagne connue sous le nom de phase IV et V de JP15. Les experts sont d'accord pour dire que ce vaccin peut être utilisé sans limite d'âge et qu'il ne cause aucune réaction après que le vaccin a été injecté.

Parallèlement à la vaccination contre la peste bovine en Afrique Orientale, des vaccinations contre la pleuro-pneumonie bovine contagieuse ont été opérées par le personnel sur le terrain. Cela rend inutile un projet distinct tendant à l'éradication du CBPP en Afrique Orientale.

Les Etats membres de l'OUA ont montré un esprit de collaboration remarquable avec le Secrétariat depuis le commencement du projet. Cependant le projet est si important et le nombre de pays à couvrir si grand que le Secrétariat a été obligé de solliciter une assistance financière supplémentaire de divers côtés pour réaliser le projet. Jusqu'ici, une somme de 4,4 millions $ EU a été reçue au titre du projet par les Etats membres de l'Afrique Orientale. Cette assistance a été utilisée par ces derniers pour doter les services qui fonctionnent sur le terrain, de véhicules appropriés, de matériels de camping, de vaccins et d'une variété d'autres outils nécessaires aux opérations sur le terrain. Certains Etats membres ont également reçu une assistance sous forme de personnel de laboratoire hautement qualifié ou de vétérinaires.

Le Secrétariat est présentement entrain de négocier une aide extérieure supplémentaire pour le reste du projet. Il est à espérer que grâce à la collaboration des Etats membres, ces efforts seront couronnés de succès.

./..

Le Conseil pourrait avoir à exprimer sa gratitude pour les donateurs, au nombre desquels le PNUD, l'Administration pour le Développement Outre-Mer, le Gouvernement du Royaume Uni, l'USAID, le FAC du Gouvernement français et l'institution technique du Gouvernement allemand.

3. ACTION ENTREPRISE EN VUE DE S'ASSURER DE LA BONNE EXECUTION DU PROJET

Au moment où s'achève dans chaque pays la campagne d'inoculation, il est extrêmement important que le Département qui s'occupe du service du bétail s'assure de la bonne exécution du projet. Ces mesures ont fait l'objet d'un accord entre tous les Etats membres lors d'une conférence qui s'était tenue à Addis-Abéba en Décembre 1971. Elles peuvent se résumer comme suit :

1) vacciner avec un vaccin efficace contre la peste bovine le troupeau de veaux au moins une fois au cours des deux années consécutives. Ce bétail sera marqué ou aura l'oreille percée de manière à ce que tous les animaux âgés de plus de deux ans soient identifiés grâce à cette marque.

2) vacciner et marquer (ou percer l'oreille) à tous les animaux adultes dont on n'est pas sûr qu'ils se soient faits précédemment vaccinés.

3) faire connaître aux pays voisins la situation relative à la peste bovine grâce à l IBAR ou par le moyen de conférences prévues chaque année (ou les deux) convoquées par le CSTR/IBAR. Il conviendra notamment que chaque pays notifie à tous les pays intéressés par les moyens les plus rapides à sa disposition, toute manifestation épidémique de peste bovine qui viendrait a se déclarer, avec indication du nombre d'animaux impliqués.et le lieu géographiquement délimité où s'est produite l'éruption.

./..

4) Dans le cas d'une éruption de la peste bovine, mettre à l'exécution les mesures de lutte prévues et ce dans les meilleurs délais et sous la supervision d'un vétérinaire professionnel. Il est de la plus haute importance de remonter à la genèse de l'infection et de connaître ses causes grâce aux techniques d'un laboratoire reconnu. Au nombre des mesures destinées à la lutte, il faut mentionner une quarantaine stricte des animaux infectés ainsi que les animaux avec lesquels ils sont rentrés en contact; l'abattage de tous les animaux infectés dans un rayon de 10 miles.

5) Faire en sorte que les autorités vétérinaires maintiennent une surveillance stricte sur les mouvements de bétail. Il faudra fournir un certificat sanitaire délivré par un vétérinaire.

6) Se doter d'une législation qui permette de répondre aux besoins nés des paragraphes 1 a 5 ci-dessus.

7) Ces mesures feront l'objet d'un examen lors d'une Conférence qui doit se tenir en juin 1973. La conference s'efforcera également de mettre définitivement au point les plans relatifs à une politique de vaccination future exercée par chacun des Etats africains après que ces derniers auront examiné la situation de la peste bovine sur l'ensemble du Continent africain.

Le Secrétariat voudrait lancer au Conseil un appel pour que ces mesures soient exécutées dans l'intérêt du bétail africain. Jusqu'ici le gros du bétail a été maintenu par des nomades. Puisque les services vétérinaires sont déjà familiers avec le mouvement de ce bétail, il est demandé aux Etats membres de donner chaque année à leurs services vétérinaires respectifs un soutien budgétaire.

Les services vétérinaires seraient alors en mesure d'entreprendre les mesures destinées à veiller à la bonne exécution d'un tel programme.

./..

Le Secrétariat a bien sûr reçu une somme de 25.000 $ EU de la part de l'USAID pour assister les fonctionnaires du Bureau interafricain pour les ressources animales (IBAR) à visiter les Etats membres dans le but d'aider à suivre l'application de ces mesures.

Le Secrétariat lance donc un appel à tous les Etats membres intéressés qu'ils soient à l'Est, au Centre ou à l'Ouest du Continent pour coopérer avec le Secrétariat pour s'assurer que la maladie est effectivement enrayée dans ces régions.

4. CREATION DE CENTRES DE QUARANTAINE DES PLANTES ET FORMATION D'INSPECTEURS PHYTOSANITAIRES

Au cours de la période étudiée, un des centres, situé dans la zone tropicale humide (Ibadan) a été le cadre d'intenses activités. On a agrandi la station de quarantaine des plantes pour faire face aux besoins des autres Etats membres de l'OUA. Le Gouvernement Fédéral du Nigéria a également fait construire en annexe à cette station un laboratoire bien équipé pour les essais phytopathologiques des semences. Il est conseillé aux Etats membres de l'OUA situés dans cette région de recourir à ce centre moderne pour les travaux que leurs établissements nationaux ne peuvent pas faire.

Du point de vue de la formation, ce projet a également pris un bon départ. Le premier stage groupant des participants venant du Ghana, du Liberia, du Nigéria, de l'Ouganda et du Soudan a pris fin au milieu de décembre 1972. Les stagiaires sont généralement choisis parmi le personnel de niveau moyen des Ministères de l'Agriculture des Etats membres. Ils suivent pendant trois mois un cours de formation sur les techniques d'inspection de quarantaine des plantes.

Afin de permettre aux Etats membres de profiter de cet enseignement, le PNUD offre des bourses à deux candidats par pays pour ce stage de formation.

Le Secrétariat espère pouvoir créer des cours identiques dans la zone soudanienne avec l'aide des institutions spécialisées des Nations Unies.

5. CAMPAGNE COMMUNE CONTRE LA PERIPNEUMONIE BOVINE (CBPP) JP.26

Au cours de sa dernière session, le Conseil a été informé que les vaccinations contre la péripneumonie bovine progressaient de paire avec la Campagne contre la peste bovine en Afrique de l'est.

Pour l'Afrique du Centre et de l'Ouest, le CSA a recommandé les mesures suivantes:

(a) Il conviendrait de constituer un comité de coopération technique chargé de la planification et de l'exécution du projet, et composé de fonctionnaires du Secrétariat exécutif de l'OUA et du Secrétariat de tous les groupements sous-regionaux d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

(b) Le Secrétariat exécutif de l'OUA/STRC devrait, avec la collaboration et l'assistance de la FAO, prendre des mesures immédiates pour rediger un rapport de faisabilité destiné à rehausser le lancement de la campagne.

(c) Tous les Etats membres de l'OUA où la péripneumonie bovine existe, devraient prendre des mesures immédiates pour lutter contre la maladie à l'intérieur de leurs frontières en utilisant les méthodes classiques de lutte énoncées dans le rapport (1967) du Conseil d'experts FAO/OIE/OUA sur la péripneumonie bovine.

Le Comité de coopération technique s'est tenu à Lagos et a réuni des hauts fonctionnaires de la Commission pour le Bassin du Tchad, de l'OMVS, de la Commission pour le Bassin du Niger, du Conseil de l'Entente, de l'OUA et des représentants du Ghana et du Nigéria. Une réunion du Conseil des experts FAO/OIE/OUA sur la péripneumonie bovine avait précédé celle du Comité de coopération technique, ce qui a permis à ce dernier d'avoir à

sa disposition pour ses travaux,les opinions d'experts internationaux au sujet de la recherche sur la péripneumonie bovine et la lutte contre cette maladie. Les experts ont également participé au titre de consultants à la réunion du Comité. L'OUA remercie la FAO et l'OIE pour leur cooperation lors de la planification du projet.

Le Comité a fait les recommandations suivantes: le projet devrait être celui de l'OUA et recevoir un numéro de projet commun. (on lui a attribué le numéro JP.28). En outre l'OUA devrait accepter de nommer comme coordonnateur international, le Directeur de l'IBAR. Voici quelles sont les autres recommandations faites lors de cette réunion: Un matériel suffisant doit être fourni pour l'exécution de la campagne, chacun des quatre groupements sous-régionaux doit nommer à ses frais un coordonnateur international adjoint; enfin le Nigéria, le Ghana, la Sierra Leone, le Libéria et la Gambie doivent être invités à toutes les futures réunions du Comité, puisque les intérêts de ces pays ne sont pas suffisamment représentés au sein des groupements sous-régionaux.

Au sujet de la recommandation relative à une étude de faisabilité organisée par le Secrétariat, le coordonnateur international a présenté, pour la première phase de la campagne, cette étude qui figure dans le document L(71)g. Celle-ci concerne le Nigéria, le Cameroun, le Tchad et le Niger, pays de la Commission pour le Bassin du Tchad. Le Nigéria a indiqué qu'il n'aurait pas besoin d'assistance financière extérieure pour ce projet. Les demandes totales de financement extérieur des autres membres du groupe atteignent environ 4 millions de dollars E.U.,soit à peu près un milliard de francs CFA.

A la dernière réunion de la Commission du Bassin du lac Tchad qui s'est tenue à Lagos, la Commission a décidé de nommer son coordonnateur international adjoint et a également adopté une motion aux termes de laquelle son Secrétariat exécutif doit collaborer avec le Secrétariat exécutif de l'OUA/STRC en vue d'obtenir une assistance financière extérieure pour le projet.

Le coordonnateur international du projet a maintenant soumis une étude de faisabilité relative aux pays du Conseil de l'Entente, à savoir le Dahomey, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Togo et la Haute-Volta. Techniquement, il semble indigne d'inclure le Ghana dans la deuxième phase qui concerne les pays du Conseil de l'Entente.

L'aide extérieure nécessaire à la réalisation du projet est estimée à 1,5 million de dollars E.U. Ce montant est nécessaire pour compléter les efforts des Etats membres dans cette régior intéressés par ce projet. Le nombre de bovins s'élève à 2,5 millions. Le Secrétariat se mettra en rapport en temps voulu avec d'autres organismes pour obtenir les fonds nécessaires.

Entre-temps,on a organisé avec la collaboration de la FAO, un stage de formation d'agents régionaux au laboratoire Farcha (Tchad), avant d'entreprendre la campagne dans la région du Bassin du Tchad.

6. RECHERCHE SUR LA TRYPANOSOMIASE ET LUTTE CONTRE CETTE MALAD.

Le Comité exécutif du Conseil scientifique international pour la recherche et de lutte en matière de trypanosomiase (ISCTRC) s'est réuni vers la fin de septembre 1972. Il a examiné l'avancement des travaux faits dans différents Etats membres au sujet tant de la lutte contre la mouche tsé-tsé que de la recherche sur la trypanosomiase humaine et animale. Les experts ont demandé aux Etats membres de l'OUA d'encourager l'action commune et coopérative entreprise contre le vecteur de la maladie. De plus, ils ont recommandé:

(a) qu'une étude de faisabilité soit faite sur une campagne commune visant à l'éradication de la mouche tse-tsé en Afrique de l'Ouest du Nigéria à la Gambie;

(b) qu'une étude speciale soit entreprise sur la situation de la mouche tsé-tsé en Afrique de l'Est, commençant avec une étude pilote en Republique de Somalie en vue d'une éradication;

et (c) que, pendant que le Secrétariat cherche une aide extérieure pour ces projets d'eradication, les Etats membres de l'OUA continuent d'employer des fonds natio pour lutter contre les vecteurs afin de libérer de plus grandes superficies de terres infestées pour des activ de développement économique.

En conformité de la recommandation prise lors de la réunior à Lagos en 1971, la réunion biennale du ISCTRC se tiendra cette année. Les Etats membres sont priés d'y envoyer des spécialistes, des chercheur et des fonctionnaires chargés de la lutte contre la mouche tsé-tsé.

7. CENTRES DE RECHERCHE SUR LES MEDICAMENTS

Les travaux de recherche sur les plantes médicinales africaines se sont poursuivis. Le centre de l'Université d'Ife le premier à être parraine, a fait un gros travail de tri et d'étude des herbes africaines en conformité des recommandations du Groupe de spécialistes des plantes médicinales africaines. Au cours de la dernière réunion de ce groupe, on a également recommandé d'inclure aussi dans une liste provisoire des méthodes de tri et d'examen comprenne :

(i) les médicaments anti-cancereux
(ii) les médicaments anti-paludiques
(iii) les médicaments anthelmintiques
(iv) les antibiotiques
(v) les médicaments hypotensifs
(vi) les médicaments pour le coeur en particulier pour la circulation des coronaires
(vii) les médicaments contre les nausées
(viii) les médicaments contre les virus
(ix) les insecticides, etc...

Dans les cas où il y a eu les crédits pour entreprendre cette recherche on a estimé qu'au bout de cinq ans, un programme préliminaire de tri et d'étude devrait être achevé dans n'importe quel centre et dans n'importe quel domaine. A la fin de cette période, des crédits seraient alloués pour des projets détailles choisis sur la base des programmes de tri et d'étude préliminaires.

Selon les informations fournies au Conseil par le Secrétariat, ce groupe a divisé l'Afrique en zones de recherche qui sont les suivantes :-

1.	Afrique du Nord	- comprenant l'Algérie, le Caire, Khartoum	LE CAIRE
2.	Afrique de l'ouest	- comprenant Dakar, Abidjan, Kumasi, Ibadan, Ife, Kinshasa	DAKAR
3.	Afrique de l'est et du Centre	- comprenant Nairobi, Kampala, Dar-es-Salaam, Addis Abéba	KAMPALA
4.	Madagascar		TANANARIVE

Pour le financement de ces travaux et la fourniture des moyens appropriés aussi bien en personnel qu'en équipement, il est recommandé d'accorder une subvention supplémentaire de 60,000 dollars E.U. par an à chaque centre. Ce montant s'ajoute aux locaux, personnel et matériel fournis par l'Université ou l'organisme public où les recherches régionales sont entreprises. Il a été recommandé :

(i) que les centres régionaux rassemblent des données sur la région et les diffusent vers d'autres centres régionaux;

(ii) que chaque centre cherche à se spécialiser dans des techniques particulières;

(iii) qu'ils diffusent les données relatives aux travaux de recherche terminés;

(iv) qu'ils collaborent en offrant des moyens pour l'utilisation commune de l'équipement spécialisé, comme le spectromètre de masse.

B. REUNION DES GROUPES DES COMITES SCIENTIFIQUES

Comme nous l'avons signalé dans l'introduction du présent rapport, certains groupes des Comités scientifiques se sont réunis pendant la période du rapport. L'objet était de déterminer le rôle à jouer par l'OUA dans le domaine de la science et de la technologie et de fixer une nouvelle ligne d'action pour l'Afrique. En particulier, les spécialistes pensent que l'Afrique devrait établir son propre programme scientifique et le porter à la connaissance de la communauté scientifique et du reste du monde. Les comités se rendent compte qu'un développement économique rapide de l'Afrique exige une accélération de l'acquisition par les Africains de connaissances scientifiques, et techniques.

a) GROUPE SUR L'OCEANOGRAPHIE, LA PECHE MARITIME ET EN EAU DOUCE

Ce groupe d'experts s'est réuni pour la première fois. Il a attiré l'attention des Etats membres de l'OU , et en particulier celle des Etats côtiers, sur la nécessité de ménager nos ressources de pêche. Le Comité a remarqué que les peuplements tout autour de

l'Afrique ont un besoin urgent de protection contre une exploitation commerciale excessive des pays non-africains. Il note avec consternation qu'une important partie des prises qui pourrai être utilisée pour la consommation humaine dans des pays africains où les protéines font défaut, est envoyée sur les marchés des pays non-africains. Le groupe d'experts propose que la pêche soit réservée uniquement aux pays côtiers dans une zone allant jusqu'à l'isobathe de 600 mètres

b) COMITE INTRA-AFRICAIN POUR LA CARTOGRAPHIE

Ce comité était charge d'étudier les echanges d'informations cartographiques entre les Etats membres de l'OUA. Il a propose que l'OUA encourage l'échange d'informations cartographiques non classées. Ensuite il a déploré le manque de personnel qualifié dans le domaine de la topographie et les disciplines annexes. L'Afrique a jusqu'à présent utilisé pour la formation de son personnel dans ce domaine des moyens en dehors de l'Afrique. Le comite pense que des moyens de formation à tous les niveaux devraient maintenant être disponibles en Afrique étant donné les avantages qu'il y a à former des géomètres africains sur le sol africain, c'est-à-dire, dans un milieu en voie de développement. Les Etats membres de l'OUA devraient donc si possible créer des établissements pour la formation des cartographes.

Enfin, le Comité pense que l'OUA devrait encourager les établissements régionaux de formation en Afrique et collaborer avec la CEA pour le centre installé à l'Université d'Ife au Nigéria,

Le Comité a recommandé que le Secrétariat organise un colloque.

c) COMITE INTRA-AFRICAIN SUR LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION, L'ARCHITECTURE ET LA CONSTRUCTION

Le thème principal de ce groupe a été le problème du logement à bas prix et l'utilisation maximale des materiaux locaux de préférence aux matériaux importés. Le Comité a recommandé que le Secrétariat organise en 1973 un colloque où seront examinés les principaux points suivants:

(i) les matériaux de construction et la recherche en Afrique

(ii) la formation de main-d'oeuvre pour la construction

(iii) les logements à bas prix et l'optimisation

(iv) les problèmes et les méthodes d'architecture et de construction,

(v) la coopération intra-africaine dans le domaine des matériaux de construction et du logement.

d) COMITE INTRA-AFRICAIN DES SPECIALISTES DES QUESTIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Cet important Comité a étudié le problème de l'application de la science et de la technique au développement en Afrique. Selon lui, les nombreuses connaissances scientifiques et techniques ne demandent qu'à être mises en application en Afrique, ce qui pose le problème du transfert de technologie et d'adaptation de la science et de la technique au développement.

Il a recommandé que le développement dans le domaine agricole soit prioritaire, ce qui fournirait des denrées alimentaires et des matières premières pour le premier stade de l'industrialisation. Il a recommandé que l'OUA/STRC ou les pays membres de l'OUA soient les seuls à avoir le droit de décider de la politique relative aux problèmes affectant les intérêts africains, et cette initiative ne doit pas être laissée à des organisations internationales.

Dans le domaine de l'industrie, le groupe considère le fer et l'acier comme les matériaux de base qui peuvent servir à stimuler l'industrialisation et à assurer le transfert de technologie.

Le groupe considère également que l'OUA devrait établir un inventaire des minéraux connus en Afrique selon le type, la qualité, la quantité et le taux d'exploitation. Il a souligné la nécessité d'un coopération intra-africaine dans le domaine des transports aériens, des routes, des télécommunications, de l'énergie et l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

Le groupe a également fait une liste des domaines qui devraient recevoir une attention immédiate de la part des spécialistes dans les États membres de l'OUA. Ces domaines sont les suivants:

(i) Recherche de nouvelles variétés de plantes,

(ii) Etudes des besoins en eau des cultures pour faciliter l'irrigation,

(iii) Recherche sur les besoins en engrais des différents sols,

(iv) Recherche sur la transformation des denrées alimentaires,

(v) Recherche sur la prophylaxie et le traitement de la fièvre aphteuse,

(vi) Intensification de la recherche sur des souches de graminées donnant des herbages riches à rendement élevé,

(vii) Recherche sur l'emploi des produits forestiers pour la fabrication du papier,

(viii) Etudes des plantes medicinales d'Afrique et de leur emploi pour la fabrication des médicaments,

(ix) Recherche sur la poursuite de la lutte contre le paludisme, la bilharziose et la cécite fluviale, notamment sur les mesures de lutte biologique, le renforcement de recherche courante sur la trypanosomiase et sur la mouche tsé-tse,

(x) Recherche sur la production de vaccins contre les différentes maladies du bétail.

C. <u>REUNIONS TECHNIQUES ET COLLOQUES</u>

Les réunions techniques et colloques sont listé ci-dessous

Titre de la réunion	Lieu	Date
- Comité exécutif du Conseil phytosanitaire intra-africain (CPIA)	Lagos, Nigéria	19-21 mars 1973
- Comité exécutif du Conseil scientifique pour l'Afrique (CSA)	Addis-Abéba, Ethiopie	sera communiqué plus tard
- Réunion des Directeurs des services vétérinaires et des Organisateurs nationaux de la campagne contre la peste bovine en Afrique (JP-15)	Khartoum, Soudan	18-22 juin 1973

Titre de la réunion	Lieu	Date
- Colloque intra-africain sur les matériaux de construction, l'architecture et la construction	Le Caire, Egypte	25-30 juin 1973
- Colloque intra-africain sur les problèmes d'entreposage et de manutention des arachides, autres graines d'alimentation et fourrages	sera indiquée plus tard	9-12 juillet 1973
- Bureau des Directeurs (SARC)	Lagos, Nigéria	6-8 août 1973
- Recherche sur les principales cultures céréalières	sera indiquée plus tard	23-26 août 1973
- Douxième reunion biennale du Conseil intra-africain phytosanitaire (CPIA)	Blantyre, Malawi	17-20 septembre 1973
- Conseil scientifique international de recherche et de lutte en matière de trypanosomiase (14ème session)		septembre 1973
- Deuxième colloque intra-africain sur la pharmacopée traditionnelle et les plantes médicinales africaines	Kampala, Ouganda	22-25 octobre 1973
- Colloque sur l'application de la science et de la technique au developpement en Afrique y compris les problèmes de transfert de technologie		26-29 novembre 1973
- Besoin en main-d'oeuvre et developpement des services cartographiques en Afrique	Le Caire, Egypte	décembre 1973

D. BUREAUX TECHNIQUES

Au cours de sa dernière réunion, le CSA a exprime ses regrets qu'à la suite d'une consideration d'ordre politique, le Bureau intra-africain pour les sols soit situe dans un centre où il n'a pas pu fonctionner depuis son transfert en Afrique. Il a recommandé que des mesures immédiates soient prises pour transférer le Bureau en un lieu approprie avec tout le materiel indispensable à la réalisation de ses tâches. Le CSA a également recommandé que la section des

Publications du STRC soit située au siège du Secrétariat à Lagos pour en assurer le bon fonctionnement et pour y inclure la publication de documentations scientifiques.

Les fonctions et activites des Bureaux peuvent se résumer comme suit:

Le Bureau phytosanitaire intra-africain (BPIA) se trouve à Yaoundé (Cameroun) et ses fonctions sont les suivantes:

Aider les Etats membres à:

(a) empêcher l'introduction de maladies, d'insectes et autres ennemis des plantes dans n'importe quelle partie de l'Afrique;

(b) prendre des mesures d'éradication et de lutte à leur égard tant qu'ils sont présents dans une région;

(c) empêcher leur propagation.

Services rendus

Le Secrétaire scientifique (ou son assistant) rend visite périodiquement aux pays membres pour examiner avec les experts des gouvernements les problèmes et les obstacles qui surgissent dans le domaine de la protection des plantes.

Il distribue aux Etats membres les documents, circulaires et renseignements sur tous les aspects phytosanitaires, à savoir, les lois, la répartition géographique des insectes, maladies, adventices nuisibles et de leurs plantes-hôtes, sur les dangers qui se produiraient si ces ennemis des plantes étaient introduits de différentes manières sur la formation des voyageurs aux risques phytosanitaires, sur l'organisation des services de protection des plantes, sur la création de stations de quarantaine des plantes, sur la formation du personnel phytosanitaire, etc.

Il se tient également en étroite liaison avec les autres organisations internationales intéressées à la protection des plantes et organise des réunions sur ces sujets.

La 12ème réunion du CPIA doit se tenir à Blantyre, (Malawi) en septembre 1973. Il est très important que les Etats membres envoient d'importantes délégations à cette réunion, étant donné que des recommandations de grande portée sur la protection et la production des cultures seront faites au cours de cette réunion. Le Secrétaire scientifique a également rendu visite, à titre de consultant, à un certain nombre d'Etats membres et son rapport rehaussera les progrès des travaux du présent organisme. De plus, le Comité exécutif du CPIA fera, au cours de la prochaine réunion, des propositions concrètes sur l'expansion des travaux du Bureau. Toutes ces questions exigent un examen minutieux de la part des spécialistes de tous les Etats membres de l'OUA. Le Secrétariat a envoyé des invitations pour cette réunion.

Le Secrétaire scientifique du CPIA est chargé également du projet JP.29, intitulé Création de Centres de quarantaine des plantes et Formation d'inspecteurs phytosanitaires.

<u>Le Bureau Intra-africain des sols</u> (BIS) se trouve à Bangui, Republique Centrafricaine. Ses fonctions sont les suivantes:

- maintenir d'étroites rapports avec les organisations, services et personnes interessées à la conservation et l'utilisation des sols en Afrique et en dehors de l'Afrique;

- tenir à jour une bibliothèque spécialisée,

- établir un service de renseignements sur des sujets généraux et spécialisés;

- dresser une liste à jour des spécialistes travaillant en Afrique;

- le Directeur ou son adjoint rend périodiquement visite aux pays membres et participe à des réunions sur la Science des Sols et l'Agronomie en Afrique et ailleurs;

- tenir et sans cesse ameliorer une bibliothèque spécialisée En 1972, cette bibliothèque comprenait 4,000 livres, 10,000 pamphlets et 614 publications,

- recevoir et examiner systématiquement 614 publications pedologiques et agronomiques qui permettront d'établir un index documentaire où les fiches seront classees par auteur et par sujet selon un plan scientifique très précis. Il sera donc possible de choisir rapidement les fiches se rapportant à un sujet donné;

- rassembler et distribuer sur demande des bibliographies sur des sujets particuliers. Ces bibliographies couvrent un très grand nombre de sujets: bibliographies de base sur des missions ou recherches précises, listes d'ouvrages sur des sujets précis, listes de base sur les travaux en vue de l'établissement d'une bibliothèque, etc;

- sélectionner et envoyer sur demande de correspondants des fiches bibliographiques concernant les questions scientifiques suivies par le BIS;

- assurer trois fois par an la publication African Soils (Sols Africains) qui contient des articles originaux;

- assurer quatre fois par an la publication "Quarterly Analytical Bulletin (Bulletin analytique trimestriel) qui s'adresse aux personnes ou organisations intéressées à la science des sols en général et plus particulièrement à la conservation et l'utilisation des sols et qui présente l'analyse de quelques 120 à 150 articles de la plus haute importance sur ces sujets;

- le Bureau tient à jour une liste des spécialistes travaillant en Afrique et reçoit les rapports annuels ainsi que les rapports des projets des stations de recherche et des centres travaillant dans son domaine scientifique.

Le Bureau intra-africain pour les ressources animales (IRLA) se trouve à Nairobi, Kénya et ses fonctions sont les suivantes

1. établir et conserver une procédure uniforme de rassemblement de données dans les Etats membres sur les maladies animales et notamment sur les points suivants:

   (a) aspects techniques et économiques des maladies animales contagieuses et de toute autre maladie qui pourrait menacer le bétail indigène en Afrique;

   (b) foyers de ces maladies et leur évolution;

   (c) methodes de lutte et la prophylaxie;

   (d) travaux de recherche en cours sur ces maladies;

2. établir un centre de renseignements et de documentation pour les methodes modernes de diffusion des informations,

3. aider les Etats membres à assurer le maintien des mesures prises après chaque phase de la Campagne contre la peste bovine,

4. Encourager la production animale et améliorer les industries animales dans les Etats membres.

Services rendus:

Le Directeur et ses adjoints visitent les pays membres et participent en Afrique et ailleurs aux réunions ayant trait au problème de la santé et de la production animales.

Le Bureau se tient en étroit rapport avec les organismes internationaux tels que l'OIE, la FAO, l'OMS et autres intéressés aux mêmes problèmes Un membre de son personnel a récemment participé à une étude sur le développement du bétail dans différentes parties de l'Afrique.

Le Bureau publie trimestriellement "Le Bulletin des épizooties en Afrique", qui a trait aux différents aspects particulièrement importants en Afrique de la science vétérinaire.

Le Bureau publie aussi mensuellement et trimestriellement un "Summary of outbreaks of animal diseases" (Récapitulation des foyers de maladies animales) sur 28 maladies présentant un intérêt particulier, selon les informations fournies par les services vétérinaires des Etats membres. Sur la base des informations obtenues, des cartes de répartition géographique sont établies et publiées. Le Bulletin de l'IBAR a maintenant un Conseil de rédaction. On a également proposé de changer son titre. Des extraits sont tirés des ouvrages vétérinaires du monde entier et du rapport annuel des organismes vétérinaires africains pour être diffusés. Des circulaires d'information sur un grand nombre de sujets vétérinaires d'intérêt général sont rédigées et distribuées aux spécialistes régionaux qui ne pourraient pas autrement obtenir facilement ces informations. Le Bulletin IBAR ainsi que ces circulaires d'information sont maintenant imprimées et publiées à Nairobi.

Une des fonctions très importantes du Bureau est l'organisation de cours de formation et de séminaires sur les sujets proposés dans le domaine de sa compétence. Le Directeur de l'IBAR est aussi Secrétaire de l'ISCTRC et coordonnateur international - JP.28..

Le Bureau des publications distribue différentes documentations publiées par toutes les sections du STRC. Son siège se trouve à Niamey, République du Niger. Cependant, il n'est guère utile à l'heure actuelle du fait de son emplacement qui n'est pas pratique pour des activites de distribution et publication.

Personnel:

Le personnel supérieur du Secrétariat exécutif et de ses sous-bureaux est composé de la manière suivante:

Secrétaire exécutif	M. A.O. Odelola
Secrétaire exécutif adjoint	M. P.M. Diouf
" " "	M. A.H.A. Razik
Chef-comptable	M. Mohamed H. Tunis
Vérificateur des comptes	M. A.S. Soobratty
Directeur de l'IBAR	Dr. P. Atang
Directeur adjoint, IBAR	Dr. M. Sall
Directeur adjoint, IBAR	Dr. P.C. Nderito
Secrétaire scientifique, IBAR	M. K. Katondo
Fonctionnaire chargé de l'élevage, IBAR	M. O. Adenija
Directeur, IAPSC	Dr. P.G. Addoh
Directeur adjoint, IAPSC	M. Diack (vient d'être recruté)
Directeur, BIS	Dr. M.A. Rasheed
Directeur adjoint, BIS	M. N.K. Johnson
Documentaliste	M. R.R. Ratsirahonana
Fonctionnaire chargé des publications	M. R.A. Bruce
Fonctionnaire adjoint des publications	M. C.O. Diallo

Projets:

Coordonnateur international du JP.15 Afrique de l'Est	Dr. I. Macfarlane
Coordonnateur adjoint JP.15	Dr. A. Dahab
Directeur de la recherche - cultures céréalières	Dr. L.A. Tatum

Coordonnateur international-cultures céréalières	M. P.M. Diouf
Coordonnateur international pour la campagne contre la péripneumonie bovine JP.28	Dr. P. Atang
Directeur de la recherche-Centre de recherche sur les médicaments JP.27 :	
- Ife	Dr. E.A. Sofowora
- le Caire	Prof. Gaml-El-Din H.Mahran
- Kampala	Dr. G.C. Davidson
- Dakar	Prof. M. Attieso
- Madagascar	Prof. R. Rateimamanga

****

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY
ARCHIVES
REFERENCE
ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Council of Ministers & Executive Council Collection

1973-02

Report of the Administrative Secretary General on the Executive Secretariat of the STRC

Organization of African Unity

Organization of African Unity

https://archives.au.int/handle/123456789/7771

Downloaded from African Union Common Repository